

## PROGRAMME DE FORMATION

### BRÛLAGE PASTORAL



<b>OBJECTIF :</b>	Former les éleveurs qui utilisent ou souhaitent utiliser le feu comme outil d'entretien de leur territoire pastoral, les amener à brûler les végétaux sur pied en toute sécurité et en équipe, dans le respect de la nouvelle réglementation.
<b>PRE-REQUIS :</b>	
<b>PUBLIC :</b>	Exploitants agricoles – Conjointes collaborateurs – Aides familiaux
<b>LIEU :</b>	Le Caylar
<b>DATES :</b>	Fin 2012. Contacter Mme LEBLOND Jennifer.
<b>CONTACTS :</b>	Sylvain Micola – Technicien - ☎ 06 18 36 82 08 Jennifer LEBLOND – Assistante Formation - ☎ 04 67 20 88 59
<b>INTERVENANTS :</b>	Technicien SUAMME, Technicien DDAF, Breveté SDIS, Technicien CTBD 34, Technicien de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES :</b>	Exposés, diaporamas, mise en pratique par les stagiaires sur un chantier sécurisé.
<b>DUREE :</b>	18,5 heures
<b>COÛT :</b>	510 euros (prise en charge partielle par votre fonds de formation et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge : 0 € Autres publics : nous consulter
<b>ATTESTATION :</b>	Une attestation de stage est remis aux participants à la fin de la formation.

#### 1ère JOURNEE – DUREE : 5 H30 en salle

9 h 00 – 15 h 30      Intervenants : Technicien CA34, Technicien SUAMME, Technicien DDAF

#### **Exposés et diaporama**

La nouvelle réglementation de l'emploi du feu dans l'Hérault  
Comprendre le nouveau contexte "Emploi du feu 34".  
Gestion de la ressource pastorale par l'outil brûlage (objectifs, techniques, coûts...)  
Approche foncière et responsabilité

#### 2ème JOURNEE – DUREE : 7H30 en salle et terrain

9 h 00 – 17 h 30      Intervenants : Technicien CA34, Technicien CTBD 34, Technicien DDAF, Breveté SDIS

#### **Exposés, diaporama, liste du matériel nécessaire, mise en pratique par les stagiaires sur un chantier sécurisé**

Etre capable de travailler en sécurité sur un chantier de brûlage agricole  
Etre capable de travailler en équipe.  
Etre capable d'allumer un feu. Etre capable d'éteindre un feu

Techniques de préparation, sécurisation, allumage et extinction ; les outils du brûlage. Présentation et démonstration du matériel. Visite commentée du chantier. Préparation, mise à feu et extinction du chantier.

*Un repas adapté aux conditions de brûlage sera pris en commun*

### **3ème JOURNEE – DUREE : 5H30 - terrain**

**9 h 00 – 15 h 30**      Intervenants : Technicien CA34, Technicien CTBD 34, Technicien DDAF, Breveté SDIS

#### **Mise en pratique par les stagiaires sur un chantier sécurisé**

Etre capable de travailler en sécurité sur un chantier de brûlage agricole

Etre capable de travailler en équipe.

Etre capable d'allumer un feu. Etre capable d'éteindre un feu

Techniques de préparation, sécurisation, allumage et extinction ; les outils du brûlage. Présentation et démonstration du matériel. Visite commentée du chantier. Préparation, mise à feu et extinction du chantier.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

à renvoyer le plus rapidement possible à Jennifer LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
Mas de Saporta – Maison des Agriculteurs A – CS 10100 – Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 96

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

**Production principale :** \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

**« Brûlage pastoral »**

**Ressortissants VIVEA :**

Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial :   
En cours d'installation (PPP)<sup>1</sup> :  Cotisant solidaire

**Salariés :**

Salarié FAFSEA  Salarié OPCA2  Autre fonds (à préciser)

**A joindre obligatoirement :**

▶ **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
  - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA <sup>2</sup>
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
  - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
  - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

▶ **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapzal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature



<sup>1</sup> Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

<sup>2</sup> Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »